

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD POUR LES ANNÉES
2026-2027-2028**

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard pour les années 2026-2027-2028 a été déposé au bureau du soussigné le 15 septembre 2025;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2026;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 502-2024 de la MRC des Pays-d'en-Haut, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 502-2024 sont disponibles sur le site internet de la MRC <https://lespaysdenhaut.com/services-aux-citoyens/evaluation-fonciere/demande-de-revision-administrative/>;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC des Pays-d'en-Haut, à l'attention de la Greffière de la MRC des Pays-d'en-Haut;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de septembre 2025.



Réal Brassard Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Réal Brassard, directeur général, résidant à Terrebonne, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public concernant le dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard en affichant une copie, le 17^e jour du mois de septembre 2025, à chacun des endroits suivants : l'Hôtel de ville (colonne Morris), au 1845 chemin du Village (église) et sur le site internet de la Municipalité, onglet Avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de septembre 2025.



Réal Brassard Directeur général et greffier-trésorier